
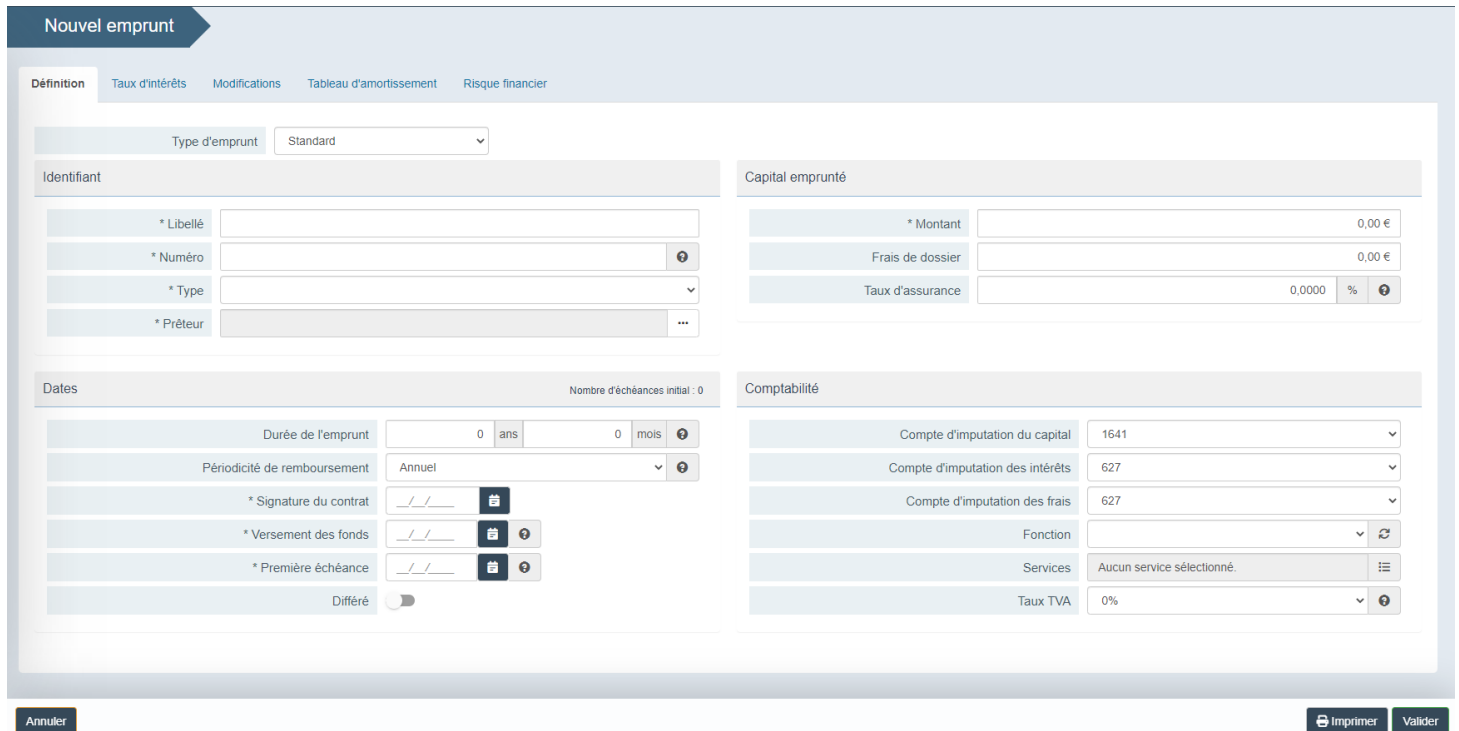


[WEB] - [COMPTA] Comment ajouter un emprunt ?

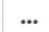
Afin de pouvoir ajouter un nouvel emprunt dans la comptabilité, il faut se rendre dans le menu "Emprunts" → "Liste des emprunts", puis utiliser le bouton  pour ajouter un nouvel emprunt.

A la création d'un emprunt, l'écran suivant apparaît :



Onglet : Définition

Identifiant

- **Libellé** : Désignation ou objet de l'emprunt.
- **Numéro** : Numéro ou référence de contrat.
- **Type** : Emprunt normal, emprunt de refinancement, etc. Détermine sur quel état de la maquette budgétaire il apparaîtra.
- **Prêteur** : Organisme prêteur, à sélectionner dans la liste déroulante en cliquant sur 

Capital emprunté

- **Montant** : Montant du capital emprunté à l'origine.
- **Frais de dossier** : Frais prélevés par l'organisme au titre de l'étude et du montage de l'emprunt. Ce montant sera ajouté à la colonne *Frais* de la première échéance sur le tableau d'amortissement.
- **Taux d'assurance** : Assurance sur le capital restant dû. Le taux d'assurance de l'emprunt s'applique à chaque échéance et sera ajouté à la colonne *Frais* sur le tableau d'amortissement.

Date

- **Durée de l'emprunt** : Durée d'amortissement exprimée en année et mois.

- Ex : un emprunt trimestriel avec 42 échéances doit être remboursé sur 10 ans + 6 mois.
- **Périodicité de remboursement** : Mensuel, trimestriel, etc. Détermine le nombre d'échéances par an.
- **Signature du contrat** : Date à laquelle le contrat a été signé.
- **Versement des fonds** : Date à laquelle le capital emprunté est encaissé. Elle doit être antérieure ou identique à la date de la première échéance.
- **Première échéance** : Date du début du remboursement de l'emprunt. Les dates des échéances suivantes sont calculées en fonction de celle-ci, de la périodicité de remboursement et de la durée de l'emprunt.
- **Différé** : Nombre d'échéances pour lesquelles certains remboursements sont retardés :
 - Simple : seul les intérêts et les frais de dossier sont payés.
 - Total : seul les frais de dossier sont payés. Les intérêts sont ajoutés au capital restant dû.
 - Autres : aucun remboursement n'est effectué.

Comptabilité

Toutes ces données sont transmises lors du mandatement des échéances.

- **Cpt. d'imputation du capital** : Article budgétaire sur lequel le remboursement du capital doit être imputé. Il détermine la nature de l'emprunt
- **Cpt. d'imputation des intérêts** : Article budgétaire sur lequel le paiement des intérêts doit être imputé.
- **Cpt. d'imputation des frais** : Article budgétaire sur lequel le paiement des frais de dossier doit être imputé.
- **Code fonction** : Si l'emprunt doit être affecté à une fonction utilisée en comptabilité, sélectionner le code fonction concerné.
- **Services** : Si l'emprunt doit être affecté à un service utilisé en comptabilité, sélectionner le service concerné.
- **Taux TVA** : Si un taux de TVA doit être appliqué, sélectionner le taux.;

Onglet : Taux d'intérêts




Ce second onglet permet d'indiquer l'évolution de la valeur du taux d'intérêts.

Nouvel emprunt
+

Définition
Taux d'intérêts
Modifications
Tableau d'amortissement
Risque financier

A partir du ↓	Type de taux	Valeur	Actions
	FIXE - Proportionnel	0,0000 %	✎ 🗑️

Actions :

-  : Ajouter un taux. Compléter le formulaire et "valider".
-  : Modifier le taux sur la ligne correspondante.
-  : Supprimer le taux sur la ligne correspondante.

Modification d'une variation du taux d'intérêts
✕

* A partir du

🗑️

Taux %

Taux Fixe

Taux Variable

Frais

Taux proportionnel

Taux actuariel

Annuler
Valider

▫ **Attention !** La liste doit contenir au moins une valeur : le taux initial. Si le taux est variable, il conviendra d'ajouter ici toutes les variations de taux et leur date d'effet.

Pour chaque taux d'intérêts, il faut indiquer la valeur du taux, le type et la date à partir de laquelle celui-ci est appliqué. Toutes les échéances au-delà de la date indiquée utiliseront cette valeur de taux pour le calcul des intérêts.

Si le changement de taux occasionne un coût supplémentaire, saisir le montant dans le champ *Frais*, ce coût ressortira sur la prochaine échéance.

Note : En cas d'évolution de taux d'intérêt, penser à recalculer votre tableau d'amortissement.

Pour les taux variables/révisables, saisir les informations complémentaires. Ces renseignements sont utilisés pour remplir les états de la dette au budget et compte administratif mais n'affecteront pas le calcul du tableau d'amortissement :

Options (pour taux variables) :

Indice de référence	<input type="text"/>					
<input type="checkbox"/> Taux capé	Min	<input type="text"/>	%	Max	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Variations pour une révision	Min	<input type="text"/>	%	Max	<input type="text"/>	%
<input type="checkbox"/> Durée max. de l'emprunt		<input type="text"/>	ans			
<input type="checkbox"/> Augmentation max. d'une échéance		<input type="text"/>	%			

- **Indice de référence**

L'indice de référence est utilisé pour connaître la valeur du taux à une date donnée. Il varie en fonction de divers paramètres (valeur de l'€uro, inflation, etc. ...) Les plus fréquents sont Euribor 1 an, Euribor 1 mois, Euribor 3 mois, Eonia, Libor, etc. ...

- **Taux capé**

Un taux variable est dit capé s'il possède des limites qu'il ne peut dépasser. Cette option a généralement un coût, mais sert de protection en cas de forte variation de l'indice de référence.

- **Variations pour une révision**

Un taux variable peut aussi avoir des limites de variation pour sa « mise à jour ». Cette option sert à limiter les faibles variations de l'indice de référence.

- **Durée max. de l'emprunt**
- **Augmentation max. d'une échéance**

Lorsque le taux augmente, il existe 2 possibilités pour amortir le surplus d'intérêts :

- La durée ne change pas et le montant des échéances augmente. On peut alors fixer le *montant maximal* des échéances. Si ce plafond est atteint, c'est alors la durée de l'emprunt qui augmente.
- Le montant des échéances reste constant et la durée augmente. De nouvelles échéances sont ajoutées à la fin du tableau d'amortissement pour payer ces intérêts. L'allongement du remboursement de l'emprunt peut être limité à une *durée maximale*, ensuite c'est le montant des échéances qui augmente.;

Onglet : Modifications

Cet onglet permet de renseigner toutes les modifications affectant le déroulement de l'emprunt (hors variation de taux d'intérêts) :

Ajout d'une modification

* A partir du / /

Frais

Remboursement anticipé

Augmentation du capital emprunté

Report d'échéance échéance(s)

Durée de l'emprunt ans et mois

Périodicité de remboursement

Types d'évènements :

- **Remboursement anticipé** : Réduire le capital remboursé du montant indiqué.
- **Augmentation du capital emprunté** : Augmenter le capital restant dû du montant indiqué. Les intérêts sont recalculés (donc augmentés) car le nombre d'échéances reste fixe.
- **Report d'échéances** : Différer un certain nombre d'échéances. Le total (hors frais) de ces échéances sera nul, mais les intérêts calculés seront ajoutés au capital restant dû.
- **Durée de l'emprunt** : Allonger ou réduire la durée initiale de remboursement. Cela affecte l'ensemble du tableau d'amortissement et non pas seulement à partir de la date de modification saisie.
- **Périodicité de remboursement** : Changer le nombre d'échéances par an de l'emprunt;

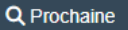
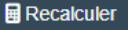
Onglet : Tableau d'amortissement

Cet onglet permet de gérer le tableau d'amortissement de l'emprunt :

Définition		Taux d'intérêts		Modifications		Tableau d'amortissement		Risque financier	
N°	Date	Capital restant dû	Capital	Intérêts	Frais	Echéance			
1	18/04/2022	100 000,00 €	3 721,57 €	3 000,00 €	0,00 €	6 721,57 €			
2	18/04/2023	96 278,43 €	3 833,22 €	2 888,35 €	0,00 €	6 721,57 €			
3	18/04/2024	92 445,21 €	3 948,21 €	2 773,36 €	0,00 €	6 721,57 €			
4	18/04/2025	88 497,00 €	4 066,66 €	2 654,91 €	0,00 €	6 721,57 €			
5	18/04/2026	84 430,34 €	4 188,66 €	2 532,91 €	0,00 €	6 721,57 €			
6	18/04/2027	80 241,68 €	4 314,32 €	2 407,25 €	0,00 €	6 721,57 €			
7	18/04/2028	75 927,36 €	4 443,75 €	2 277,82 €	0,00 €	6 721,57 €			
8	18/04/2029	71 483,61 €	4 577,06 €	2 144,51 €	0,00 €	6 721,57 €			
9	18/04/2030	66 906,55 €	4 714,37 €	2 007,20 €	0,00 €	6 721,57 €			
10	18/04/2031	62 192,18 €	4 855,81 €	1 865,77 €	0,00 €	6 721,57 €			
11	18/04/2032	57 336,37 €	5 001,48 €	1 720,09 €	0,00 €	6 721,57 €			
12	18/04/2033	52 334,89 €	5 151,52 €	1 570,05 €	0,00 €	6 721,57 €			
13	18/04/2034	47 183,37 €	5 306,07 €	1 415,50 €	0,00 €	6 721,57 €			
14	18/04/2035	41 877,30 €	5 465,25 €	1 256,32 €	0,00 €	6 721,57 €			
15	18/04/2036	36 412,05 €	5 629,21 €	1 092,36 €	0,00 €	6 721,57 €			
16	18/04/2037	30 782,84 €	5 798,09 €	923,49 €	0,00 €	6 721,57 €			
17	18/04/2038	24 984,75 €	5 972,03 €	749,54 €	0,00 €	6 721,57 €			
		100 000,00 €		34 431,43 €	0,00 €	134 431,43 €			

Profil : Capital Progressif (échéance cons) | Echéance fixe (hors frais) : 6 721,57 € |

Actions :

-  **Prochaine** : Positionner la sélection sur la prochaine échéance.
-  **Recalculer** : Générer le tableau d'amortissement à partir de la définition de l'emprunt et du profil d'amortissement choisi. Il est possible soit de (re)calculer tout le tableau ou uniquement à partir de l'échéance sélectionnée.

Profils d'amortissement :

Le profil d'amortissement est la façon dont le capital est remboursé.

- Capital CONSTANT** (échéance dégressive) : le capital remboursé est le même à chaque échéance.

Le capital remboursé est calculé constant, et comme les intérêts sont de plus en plus faibles, le montant des échéances est donc de plus en plus faible.

- Capital PROGRESSIF** (échéance constante) : le capital remboursé est de plus en plus important.

Le montant des échéances est calculé constant, et comme les intérêts sont de plus en plus faibles (car calculés sur le capital restant dû), le capital remboursé est donc de plus en plus important.

- In fine** : le remboursement du capital est effectué intégralement à la dernière échéance.

Pendant toute la période de remboursement, seuls les intérêts sont calculés. A la dernière échéance, le capital emprunté est intégralement remboursé.

- Personnalisé** : le remboursement du capital/intérêts est à compléter manuellement.

Onglet : Risque Financier


L'organisme prêteur doit être en mesure d'indiquer le niveau de risque de l'emprunt. La valeur par défaut est A-1 (cas le plus fréquent, c.-à-d., indice en Euros, taux fixe ou variable simple)

Evaluation du risque financier de l'emprunt (en fonction de la structure et de son indice)

Indice	1	1 : Indices en Euros 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices 3 : Ecart d'indices zone euro 4 : Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro 5 : Ecart d'indices hors zone euro 6 : Autres indices
Structure	A	A : Taux Fixe simple, Taux Variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) B : Barrière simple, Pas d'effet de levier C : Options d'échange (swaption) D : Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé E : Multiplicateur jusqu'à 5 F : Autres types de structures

Conformément à la "Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les Collectivités locales" (2009), votre banque doit être en mesure de vous indiquer le niveau de risque de votre emprunt. La valeur par défaut est A1 (cas le plus fréquent).

Sélectionner simplement les valeurs correspondant à la catégorie de votre emprunt.

Lorsque toutes les informations concernant l'emprunt sont renseignées et que le tableau d'amortissement est calculé, bien enregistrer la saisie en cliquant sur .